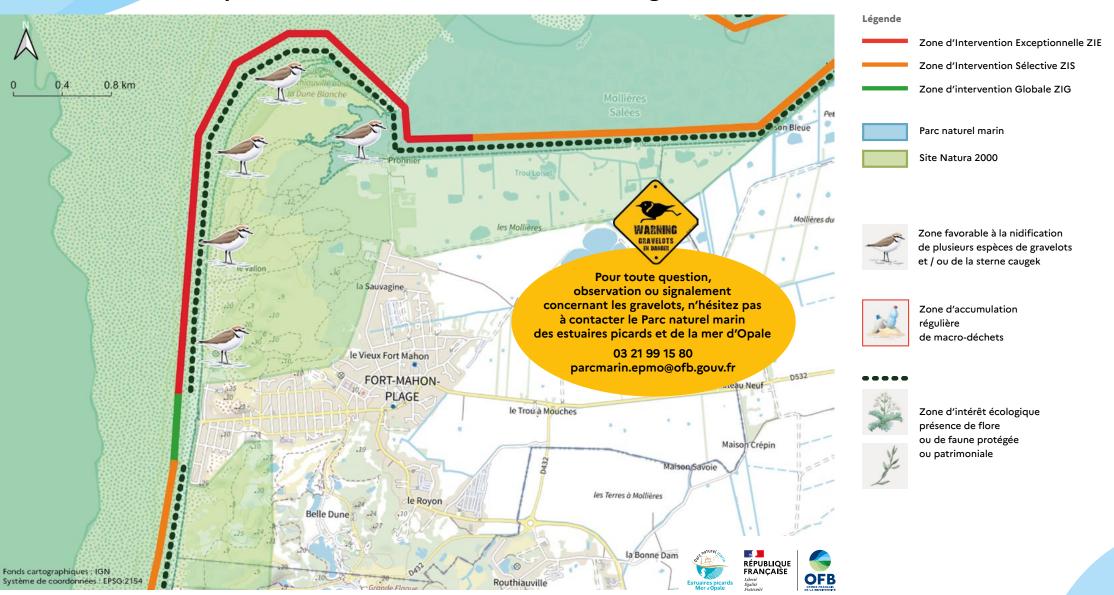
Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour la commune de Fort-Mahon-Plage



Classement préconisé	Zone d'Intervention Globale ZIG	Zone d'Intervention Sélective ZIS	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE
Fort-Mahon- Plage	Plage de sable devant la digue de Fort-Mahon-Plage (uniquement le long des digues/l'esplanade jusque la rue Georges Watel)	Littoral de la commune de Fort-Mahon-Plage sud et après la pointe de Routhiauville rive nord de l'estuaire Authie	Plage de Fort-Mahon juste après l'esplanade, devant / à partir de la base nautique jusqu'au littoral de la pointe de Routhiauville en rive nord de l'estuaire de l'Authie
Sensibilité	Plage de sable devant arrière-plage artificialisée	Plage de sable avec dunes en arrière-plage - continuum plage-dune à préserver. Forts enjeux environnementaux	Zone favorable à la nidification des gravelots. Très forts enjeux environnementaux. Gravelot à collier interrompu
Méthode	COLLECTE PREFERENTIELLEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Le nettoyage mécanique est à proscrire car c'est un frein à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Le nettoyage mécanique est à proscrire sur les plages pourvues de dunes en arrière-plage car c'est un frein au maintien, au développement de la dune et à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune. Eviter le passage d'engins et le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants. Laisser en place les bois flottés.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Eviter de ramasser en pied de dune autant que possible pour préserver le continuum plage-dune. Laisser en place les bois flottés.
	ZIG PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE	ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE	ZIE PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE
Fréquence de passage	Fin mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver	Fin mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver 1 passage	mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver 1 passage En
	Ponctuel Hebdomadaire Deux à trois fois par semaine Ponctuel	après marées équinoxes Ponctuel En fonction des besoins Ponctuel	après Aucune intervention fonction des d'équinoxe besoins
Autres informations	Gestion possible des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles. Ne pas mettre de bacs à marée sur ces zones en période nidification.
	Zone d'Intervention globale ZIG Toutes les saisons	Zone d'Intervention sélective ZIS Zone à éviter pour préserver le pied de dune et le continuum plage-dune Éviter le piétinement de la végétation et de la laisse Toutes les saisons	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE Zone à éviter pour préserver le jeide de dune et le continuum plage-dune Aucun ramassage entre mars et fin août période de nidification 15 mars au 31 août : nidification autres saisons